



Alain Tortosa

**Pass sanitaire, nous n'avons pas les moyens de la compromission !
Si nous voulons survivre nous ne pouvons pas céder maintenant...
... « *Juste une fois !* » pour nos vacances !
« *Allez, ne sois pas rigide, juste pour nos vacances au camping !* »**

Nous sommes très nombreux à avoir réservé des vacances cette été et à avoir versé un acompte !

Il est extrêmement difficile de faire de la prospective, néanmoins si la situation n'évolue pas, il ne sera pas possible de pénétrer sur un lieu de vacances ou de loisirs sans ce putain de pass sanitaire...

Certains d'entre nous n'hésiteront pas à présenter un faux test PCR, ce que je n'encourage pas, non pas parce que ce serait illégal (*dans un pays où le droit a disparu*), mais parce que cela fait le jeu de la dictature qui n'en a que faire d'une épidémie et dont le seul but est de mesurer la soumission du peuple.

Les raisons « *valables* » ne manquent pas pour nous soumettre :

- « *Nous avons versé un acompte qui ne sera pas remboursé !* »
- « *Nous n'avons pas pris de vacances depuis longtemps !* »
- « *Ce sera peut-être nos seules vacances possibles avant des années !* »
- « *Ce n'est qu'un bout de papier !* »
- « *Les enfants n'ont pas mérité ça !* »
- ...

Le problème est que cette « *petite* » compromission est la porte ouverte à toutes les autres...

À de rares exceptions (*je ne parle pas pour moi*) nous avons respecté les confinements, porté un masque dans les supermarchés, masqué nos enfants à l'école pour la plus grande satisfaction de la dictature.

De fait le :

- « *Allez, juste une fois pour les vacances !* »

Peut ou va devenir...

- « *Allez, juste une fois pour le restaurant !* »
- « *Allez, juste une fois pour le parc de loisirs !* »
- « *Aller, juste une fois pour le cinéma !* »
- « *Allez, juste une fois pour le club de gym !* »

Pour terminer en :

- « *Allez, juste une fois pour le travail !* »
- « *Allez, juste une fois pour les enfants à l'école !* »

Vous aurez bien compris que la dictature n'attend que ça et que c'est maintenant qu'il faut frapper fort.

Alors que faire ?

L'arme du boycott est redoutable mais elle abandonne le terrain à l'ennemi !

C'est ce que j'ai largement fait depuis un an, résultat, je me suis beaucoup auto-confiné.

Multiplié par des milliers ou des dizaines de milliers, cela est de nature à faire plier en partie la

dictature mais je ne vois pas en quoi cela empêcherait la vaccination obligatoire de certaines professions dont les soignants !

Revenons à notre hébergement, quelles sont nos options ?

- **Ne pas y aller** c'est perdre notre acompte. Je précise que le syndicat (*de merde*) l'UNAT¹ a confirmé que l'absence de pass sanitaire n'était pas un motif légitime d'annulation !

- **Faire la révolution à distance ?**

Nous écrivons à l'avance à l'établissement pour lui dire :

« Je vous annonce que je me présenterai chez vous mais sans pass sanitaire ! »

(Il est à se demander si il est judicieux d'entreprendre cette démarche avant d'avoir reçu une information de l'établissement confirmant l'obligation du pass sanitaire.

Nul n'est censé ignorer la loi mais il serait pour le moins cavalier pour le loueur de l'obliger sans avoir prévenu à l'avance ses clients qui ont réservé).

Et celui-ci de vous répondre : *« Nous ne pourrions pas vous accueillir. »*

Ce à quoi nous rétorquerions sur l'illégalité de la mesure comme la violation du secret médical ou la discrimination pour raison de santé...

Ne soyons pas naïfs au point de croire qu'il pourrait alors nous écrire *« je vous confirme ne pas respecter le pass sanitaire et je vous accueillerai »*...

Qui pourrait prendre un tel risque par écrit et d'autant plus que les établissements sont menacés de plusieurs dizaines de milliers d'euros d'amendes ?

Il est quasi certain qu'il annoncera donc refuser notre entrée et relativement probable qu'il rembourse notre acompte d'autant plus que nous l'aurons menacé de plainte au pénal...

OK, mais en quoi aurons-nous gagné sur la dictature ?

Les campings débordent au mois d'août et nous serions bien naïfs de l'imaginer souffrir de notre désistement car il est probable qu'il relouerait dans l'heure qui suit.

Donc, non seulement il n'aurait pas perdu un centime, mais serait bien content que les emmerdeurs aient annulé !

Ainsi les moutons vaccinés ou avec test Pcr négatif pourront jouir de leurs vacances en *« liberté »* sans risque d'être *« assassinés par des irresponsables non vaccinés »*.

Personnellement, j'appellerais cela une victoire de la dictature !

Variante :

Dans l'hypothèse où l'établissement aurait ouvertement signifié à ses clients l'obligation de pass sanitaire, peut-être qu'un courrier préventif écrit, non pas par le vacancier mais, par son avocat serait plus de nature à le faire céder... À réfléchir...

- **L'affrontement (*verbal*) en présentiel.**

La dernière solution que j'entrevois est de se rendre sur notre lieu de vacances sans vaccin, sans pass, et en refusant de le faire sur place !

Vous vous rendez compte qu'il faut être sacrément motivé pour agir ainsi :

* Faire des centaines de kilomètres pour se rendre sur le lieu de vacances.

* Prendre le risque de se faire refouler et donc revenir chez soi.

¹ https://www.bfmtv.com/economie/consommation/campings-clubs-l-absence-de-pass-sanitaire-n-est-pas-un-motif-de-remboursement_AN-202107210280.html

- * Tout ceci a un coût financier non négligeable.
- * Se retrouver avec des enfants « *privés de confiseries devant la devanture* ». « *désolé les enfants on rentre chez nous !* ».
- * Peut-être se retrouver sans logement pour la nuit ou dépenser une fortune (*au mois d'août*)
- * Risque de dérapage avec la tension qui monte et des forces de l'ordre qui pourraient intervenir.

Néanmoins si nous avons ce courage (*folie ?*)...

... Quel pourrait être le déroulé ?

- * Nous arrivons sur notre lieu de vacances sans avoir prévenu le propriétaire de nos intentions (*effet de surprise*).
- * Celui-ci nous demande notre pass sanitaire.
- * Nous lui annonçons tranquillement que nous n'en avons pas.
- * Celui-ci nous rétorque qu'il en faut un et qu'il y a une pharmacie à 10km.
- * Nous lui demandons quel texte de loi l'autorise à nous demander notre état de santé et lui rappelons l'article de la loi sur le secret médical.
- * Celui-ci nous répond l'ignorer mais qu'il est obligatoire de le présenter et qu'il ne pourra pas nous accueillir sans et imaginez aussi la tension qui monte et les 20 familles qui font la queue et qui seront probablement plus enclines à vouloir nous lyncher que nous applaudir.
- * Nous lui rappelons le texte de loi sur l'illégalité des discriminations pour raisons médicales et que ceci est passible de peine de prison...

Ici 3 options...

- Il nous laisse entrer en disant ne pas ébruiter la chose (*de l'intérêt d'avoir cette conversation sans autres clients présents*).
- Il nous laisse entrer « *pour l'instant* » pas heureux et probablement en signifiant qu'il va consulter un avocat ou autre...
- Il nous refuse l'entrée et nous lui annonçons que nous allons déposer plainte contre lui, ce qui ne sera pas de nature à le calmer et probablement encore moins de nous accueillir...

Nous voyons bien que rien n'est simple.

Il est possible que nous puissions plus facilement obtenir gain de cause en venant avec un avocat et là, le budget vacances risque d'exploser à moins d'organiser des opérations ciblées et de mutualiser les dépenses...

Que faire, que vais-je faire ?

Il est bien évident que cela va dépendre de l'évolution de la situation.

Je ne sais pas ce que je vais faire mais en revanche je sais ce que je ne vais pas faire...

Je ne vais pas avoir de pass sanitaire !

Je n'ai pas investi mon temps depuis mars 2020, je n'ai pas porté de masque, je n'ai pas masqué mes enfants pour m'agenouiller maintenant juste pour aller quelques jours en vacances...

Nous sommes en danger d'abonnement d'obligation vaccinale pour nous et nos enfants !

La situation demeure incertaine, complexe et pourrie, mais ça, nous le savons depuis des mois.

Merci

Alain Tortosa.

22 juillet 2021

<https://7milliards.fr/tortosa20210722-ne-pas-ceder-au-pass-sanitaire.pdf>



Association Loi 1901 – Agrément n°W751256495
68 rue du Faubourg Saint-Honoré – 750008 Paris
<https://reaction19.fr>